



N° SAU/022 - 25 juin 1958

## LE PROBLEME DE LA TRADUCTION DU CORAN

Très vite les langues sacrées des religions souffrirent d'un décalage entre leurs formes immuables et celles des parlars populaires qui évoluent sans cesse. La Bible fut traduite en grec par les Juifs dispersés hors de la Palestine. Les Chrétiens des pays latins la traduisirent dans leur langue et, plus tard, le latin dut céder la place aux parlars modernes. Chaque peuple peut ainsi lire la Parole de Dieu dans un langage compréhensible pour lui. Il revient à l'Eglise, par son magistère vivant, de contrôler ces traductions et adaptations aux différentes chrétientés, parce que c'est à elle que le Christ a confié la Parole de Dieu.

L'Islam s'est trouvé, et se trouve, devant un problème semblable. Celui-ci ne date pas du XX<sup>e</sup> siècle, mais, cependant l'émotion fut considérable dans le monde arabe lorsque la Turquie Kémaliste, revendiquant son indépendance linguistique, substitua un texte turc au Coran arabe.

Le cas du Coran ne peut cependant pas se comparer purement et simplement à celui de la Bible. Là encore, il faut se garder des équivalences.

\* \* \*

Il y a, en effet, entre les deux une différence essentielle dans ce fait que pour les Musulmans le Coran est un livre "révélé" par Dieu dans son mot à mot littéral, plutôt qu'un livre "inspiré". Il est "descendu" tel quel et son archétype existe, en langue arabe, au ciel, de toute éternité. C'est un "Coran arabe sans défaut". (Cor. 39/ 29. 28).

"Pour les Musulmans, le Coran d'un bout à l'autre, sans excepter la moindre syllabe (mâ bayn ad-daffatayn : tout ce qui se trouve entre les deux feuilles de couverture du livre appelé Coran), est la parole de Dieu lui-même, textuelle, telle quelle, conservée de toute éternité et écrite dans la "planche bien gardée" (al-laouh al mahfûz) que le Coran appelle encore "la mère du livre ou de l'écriture" (oumm al kitab). La mission du prophète consiste à transmettre fidèlement un texte, perçu intérieurement ou grâce à la dictée de l'ange révélateur. Et tout l'effort doctrinal consiste à remémorer le texte et à recueillir les vérités qu'il contient. Et de ce fait, il constitue un miracle doctrinal et littéraire. Il est absolument inimitable (irjaz) (1)

Le texte coranique "ne varietur", que possèdent actuellement les Musulmans, date du troisième Calife Othman (655 ou an 35 de l'Hégire). Celui-ci rassembla les récitateurs connus ainsi que les collections de feuillets et confia à quatre personnes qualifiées le soin d'établir un texte-type qui ferait foi et qu'on pourrait plus facilement divulguer et recopier. Ce texte d'Othman s'imposa peu à peu comme une sorte de Vulgate utilisée par tous.

Des différences subsistent encore qui tiennent aux particularités de l'écriture arabe. Cependant le texte est bien arrêté, de même que sont reconnues orthodoxes sept façons de vocaliser le Coran en le récitant.

Ce n'est que peu à peu que certains pays musulmans, à l'imitation des orientalistes occidentaux, se mirent à imprimer le Coran. En 1923, sous Fouad Ier, paraissait au Caire un Coran d'une très bonne présentation; cette édition officielle égyptienne pourrait bien devenir la "lecture" définitive basée sur une des sept façons reçues de vocaliser le texte. Il faut remarquer que, si l'utilisation chez les particuliers de ces corans imprimés est passée dans les mœurs, l'emploi des "lectionnaires" est cependant préféré pour l'usage liturgique.

\* \* \*

Dès les débuts de l'Islam, la question de la licéité d'une traduction du Coran s'était posée aux docteurs des rites orthodoxes. Ces quatre écoles étaient d'accord pour l'usage liturgique du texte arabe. Les formules de la prière rituelle devaient, en effet, être récitées en arabe. Abou Hanifa, d'origine iranienne, aurait admis une exception en faveur de l'étranger ne pouvant pas prononcer les formules en arabe. Son école était d'accord également, semble-t-il, avec celle des Hanbalites pour une traduction partielle des textes lors de l'enseignement aux non arabes. L'école de Chafiï hésitait tandis que celle de Malik se montrait hostile. Hanéfites et Hanbalites approuvaient encore une traduction intégrale mais interlinéaire ou à condition que cette version portât en regard le texte arabe.

\* \* \*

Cette question de la traduction du Coran se posait à différentes époques d'ailleurs, pour les Musulmans non-arabes (Iraniens, Chinois, Musulmans de l'Asie soviétique, etc. . ), mais, depuis le renouveau islamique et l'extension récente du prosélytisme musulman, l'aspect missionnaire du problème devait lui aussi être envisagé. Les peuples non-musulmans doivent-ils recourir aux versions des orientalistes occidentaux ou de la secte missionnaire hérétique des Ahmadiya ? (Ceux-ci font, en effet, circuler des traductions coraniques en anglais ou en des langues africaines... qui sont combattues par les milieux orthodoxes).

Or, "La connaissance de l'Arabe est une condition sine qua non de la religion musulmane à laquelle nous appelons tous les musulmans en les appelant au Coran" disait Rachîd Rida au début de ce siècle. (2)

"Efforce toi de parler la langue littéraire (coranique), c'est un des préceptes fondamentaux de l'Islam" énonce le troisième précepte des Frères Musulmans.

Et Ibn Khaldoun (mort en 1406) notait autrefois ce fait : "Une des marques distinctives de la civilisation musulmane est l'habitude d'enseigner le Coran aux enfants" (3)

L'effort des réformateurs et celui des missionnaires musulmans se porte, en effet, d'abord sur l'ouverture d'écoles où l'on enseigne l'arabe et le Coran. Cela se constate facilement de nos jours encore en Afrique Noire ou en Algérie, par exemple, avec le renouveau entrepris par l'Association des Oulémas réformistes.

La connaissance de l'arabe littéraire, du moins des formules et de certains passages coraniques, est nécessaire pour la prière rituelle (çalat). C'est un peu comme si tous les Chrétiens devaient obligatoirement connaître leurs prières en latin.

\* \* \*

Rachîd Rida (1865-1935), disciple du Cheikh Mohammed Abdou (1849-1905), rassemblait un certain nombre de décisions juridiques publiées dans la Revue du Manar et dans le journal al-Ahram. Le Père Jomier dans "Le Commentaire coranique du Manar"(4)- en résume l'essentiel. Nous trouvons là les principales raisons qui militent en faveur de la non-licéité de la traduction du Coran : le Musulman doit suivre la tradition, le caractère inimitable du Coran (i'jaz) est intraduisible, l'unité de la communauté musulmane doit être sauvegardée grâce à l'unité de la langue arabe.

1°- Le Musulman n'est pas libre de raisonner comme il l'entend sur cette question de la traduction du Coran. Il doit suivre la tradition. En effet, le Coran ne se comprend qu'à travers la "conscience collective" qu'en a prise la Communauté depuis treize siècles. C'est pourquoi l'abbé Youakim Moubarak a raison d'écrire :

"C'est finalement cette prise de conscience d'un message tel qu'il est vécu au

cours des générations croyantes qui donnera l'idée la plus juste de son élocution originelle. Aussi comprenons-nous mieux l'adage musulman classique selon lequel "quiconque traite du Coran en usant de son jugement personnel est dans le vrai, et est cependant en faute".

Et le même auteur note, plus loin : "C'est cette même prise de conscience qui explique les dernières réticences de l'Islam aux éditions imprimées du Coran et surtout à ses traductions" (5)

2°. Le caractère inimitable du Coran (i'jâz) est intraduisible. Ce sont précisément ces incantations, ces rythmes et ces assonances qui emportent l'adhésion des fidèles. Gibb écrit : "Le Coran est, en effet, intraduisible tout comme la grande poésie... Nous ne saisissons pas ce que le Coran signifie pour l'Arabe tant que nous n'aurons pas fait l'effort d'apprécier le rôle que le langage joue dans la détermination de ses attitudes psychologiques" (6) On sait combien est puissante cette magie des mots, cette "passion du verbe" (Malek Bennabi) sur les esprits sémitiques prompts à l'émotivité et à la sentimentalité. "Notre pensée déductive ne trouve pas où s'introduire dans un monde où tout repose sur la logique du témoignage, où l'incantation beaucoup plus que les arguments emporte la conviction, où la cadence et les images plus que la démonstration entraînent l'adhésion" (7) L'étude objective de ce critère "miraculeux" qu'est la poésie coranique est une chose mais l'enthousiasme éprouvé à son audition en est une autre. (S),

Une traduction ne rend pas cette résonance de la langue arabe. En outre elle n'exprime qu'en partie les idées. L'adage "Traduttore; traditore" n'a jamais, été aussi vrai. On connaît, en effet, les difficultés que représente toute traduction, mais particulièrement celle d'une langue sémitique.

Le vocable évoque toujours dans cette langue toute la racine à laquelle il se rattache, et peut-être même le sentiment profond de la racine y domine-t-il celui du mot. Une racine arabe est donc une lyre dont on ne touche pas une corde sans en faire vibrer toutes les autres, et chaque mot en sus de sa résonance propre, éveille les secrètes harmonies des mots apparentés. Par delà les limites de son sens direct, il fait passer dans les profondeurs de l'âme tout un cortège de sentiments et d'images" (William Marçais) (9)

Il faut donc trouver des équivalents linguistiques, des euphémismes qui ne rendent pas ceux de la langue arabe. Gibb écrit au sujet d'une traduction anglaise :

"Elle doit substituer des termes précis, et souvent arbitrairement précis, à la joaillerie aux multiples facettes des phrases arabes; plus elle veut être littérale plus il lui faut être grise et décolorée. Il se peut que pour les passages simplement narratifs, juridiques ou d'un autre genre discursif, la perte soit moindre, encore que non seulement le manque de fond et la diversité sans cohésion attribuables aux rédacteurs, mais aussi ses fines nuances, ses martèlements et ses pauses éloquentes (si même on peut les traduire) produisent un effet déconcertant, ou, comme disait Carlyle, "fruste et brutal" (10)

3° - L'unité de la communauté musulmane, enfin, doit être sauvegardée par l'unité de la langue. La force de pénétration de la religion islamique serait due en partie bien sûr, à cette incantation qui s'adresse à l'oreille et au cœur.

"Le Coran est, en effet, pour Rachid Rida, l'une des trois causes de la conversion à l'Islam, des peuples arabes; l'action personnelle du Prophète et la guerre sainte représentent les deux autres. Plus tard, continue-t-il, l'Islam des Compagnons ne s'est pas diffusé par des traductions. Rachid Rida craint que l'abandon du texte arabe ne conduise à se passer même du Coran" (11)

La langue littéraire arabe est sans aucun doute un puissant facteur pour la prise de conscience d'une unité religieuse et raciale. Il est évident, par exemple, que pour quelqu'un du peuple, en Algérie, un Arabe parlant en arabe est un Musulman ! Ce qui d'ailleurs fait se poser à ce musulman quelques points d'interrogation quand il rencontre un Arabe Chrétien, du Maghreb ou du Proche Orient, et parlant en arabe.

\* \* \*

La position officielle des docteurs orthodoxes musulmans est que les traductions intégrales ou partielles sont interdites pour une utilisation liturgique. Ainsi, que ce soit à Djakarta ou à Samarkand, à Bamako ou au Centre africain, la prière rituelle doit se faire en arabe littéraire. Il faut donc connaître au moins certains fragments du Coran en arabe.

Si, d'autre part, ces mêmes docteurs refusent les traductions qui prétendraient rendre toutes les richesses et qualités de la version arabe, ils permettent, cependant, et souhaitent une traduction large qui exposerait les idées (ma'ani) du Coran (12). Ces versions étrangères ne pourraient pas servir à des fins liturgiques, mais seulement pour l'instruction des non-musulmans ne connaissant pas la langue arabe.

\* \* \*

Le problème reste toujours actuel. En effet, en 1955, le journal égyptien Al Ahram (15/2/55) publiait l'information suivante

"Certaines agences internationales communiquent que Radio Téhéran a décidé de diffuser chaque jour en langue anglaise, des passages du Coran. Cette traduction serait due à un arabisant américain".

Les milieux religieux, particulièrement ceux d'Al-Azhar sous la direction du Recteur le Cheik Abd ar-Rahman Tadj, ont aussitôt demandé un exemplaire de cette version afin de prendre des décisions. Auparavant, le Cheikh suprême avait déjà affirmé l'impossibilité d'une traduction du Coran en une quelconque langue étrangère. L'envoyé du journal lui a demandé alors s'il était possible que la traductrice fut parvenue à un degré de précision assez honorable pour rendre l'expression arabe. Le cheikh répondit :

"Je n'ai pas encore eu connaissance de cette traduction. Toutefois je suis sûr que toute traduction est impossible. En effet, le Coran doit être arabe, selon les propres paroles de Dieu : "Un Coran arabe, sans défaut". Chaque terme du Coran a un sens que nul autre ne saurait rendre. Le contexte est aussi important: Les idées du Coran, les intentions divines, ne peuvent être exprimées qu'avec les termes choisis par Dieu lui-même.

... Si la traduction peut exprimer quelque chose, c'est uniquement l'état d'âme de la traductrice et non pas son état d'âme à toutes les époques de sa vie, mais à l'instant unique de sa traduction.

... Il y a en outre un côté sensible qui fait de la récitation du Coran une incantation religieuse inestimable. Comment la traduire et comment rendre l'effet produit par la beauté de la voix arabe (13).

... Le Coran a été fait par Dieu et c'est pour cela qu'il est illimité. Aucun temps aucun lieu ne lui sont une barrière. Il est logiquement impossible qu'un esprit limité puisse parvenir à réaliser un objet illimité.

... A cette occasion, j'aimerais à dire que les Musulmans d'Iran de même que les Musulmans des autres parties du monde, sont attachés à leur religion, qu'ils veulent respecter ses principes et ses théories. Ils ne sauraient donc être musulmans avec un Coran anglais, alors que d'autres le sont avec un Coran arabe, cependant que, demain peut-être sortira un Coran français, russe, allemand etc... (14)

Il est donc logique de penser que les diverses traductions ne seront pas d'égale valeur car elles parviendront plus ou moins bien à comprendre à sentir, à exprimer la valeur du texte premier. Il y aurait alors un Coran particulier pour chaque nation, et il serait limité à cette seule nation. La conclusion serait qu'il y aurait des centaines de Coran, exactement autant que de nations.

Par là même, la valeur sociale du Coran serait détruite parce que l'humanité tout entière ne serait pas unifiée par lui, mais au contraire, ce serait le Coran qui serait divisé à l'image de l'humanité. C'est ainsi que le Coran perdrait son caractère sacré et deviendrait vite périmé".

\* \* \*

Tout est dit clairement dans un "Coran arabe sans défaut". (15) Cette conception livresque de la révélation pèse lourdement, on vient de le voir, dans ce problème de la traduction du Coran. Le Livre, tel qu'il est "descendu" en arabe, a le dernier mot : la parole que Dieu a émise ne peut plus être changée dans son expression parfaite et combien enivrante ! Dieu est lié, limité, par ce qu'il a dit en arabe, une fois pour toutes. Il doit avoir tout donné en tant de pages ! Il en est, pour ainsi dire le prisonnier ! Et le culte le plus beau n'est-il pas cette lecture même – ou plutôt cette récitation - en arabe du Livre ? Même s'il ne saisit pas le sens des paroles, le Musulman se laisse charmer par la phrase musicale. Cela l'apaise et le console Cela lui suffit.

Cependant, des Maghrébins ne comprenant pas - ou difficilement - l'arabe littéraire recourent assez volontiers aux versions étrangères. Les conséquences en sont d'ailleurs diverses. L'un d'eux n'était-il pas effrayé en parcourant les innombrables prescriptions juridiques ? Vite il referma le livre craignant de ne plus pouvoir échapper à quelque faute légale.

Mais ce travailleur nord-africain continue de vibrer à l'audition de la psalmodie coranique.

La langue arabe coranique (possédée ou à acquérir), langue liturgique par excellence, tient chez lui, comme chez beaucoup d'autres de ses compatriotes une place centrale : au fond du cœur.

\* \* \*

## Notes

1. Abdel Jalil, "Aspects intérieurs de l'Islam", Le Seuil, 1949, pp. 19-20
2. "Tafsir al-qur'ân... " (Commentaire du Coran... ) I, 30-31
3. "Les Prolégomènes" Traduc. franc. par De Slane, Paris 1938, Sème partie, p. 285
4. G. P. Maisonneuve, Paris 1954, pp. 344-345. Ce commentaire du Coran parut en livre dans la revue d'apologétique musulmane "Al Manâr" à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci.
5. "Note sur l'établissement du texte du Coran" dans Lumière et Vie, "L'Islam", Janvier 1956, n° 25, pp. 128 et 130.
6. "Les tendances modernes de l'Islam", G. P. Maisonneuve, Paris, 1949, pp. 5-6
7. Le Brun Kéris "Le drame de l'Islam" dans Pensée française-Fédération, 15 avril 1957, p. 11
8. Combien d'Algériens ne pourraient-ils pas avouer après Malek Bennabi ? :

"Jusque là "le miracle coranique" était fondé sur l'argument majeur de la transcendance du "Verbe de Dieu" sur le "laïus" de l'homme. Jusque là l'exégèse avait recouru à la stylistique pour trouver au miracle coranique une base rationnelle... Pour un esprit de tournure cartésienne, de quelle valeur peut être un argument s'avérant désormais purement subjectif. En effet, aucun Musulman, l'Algérien, notamment, ne peut désormais comparer objectivement un verset coranique à une période rythmée ou rimée de l'époque pré-islamique. Il y a longtemps que nous avons cessé de posséder le génie de la langue arabe pour pouvoir tirer d'une comparaison littéraire une conclusion judicieuse. Il y a longtemps que notre credo se satisfait sur ce point d'un principe d'autorité qui cadre mal avec l'exigence de l'esprit chez l'élite désormais engouée de positivisme" ("Le phénomène coranique" Edit. En-Nahdha, Alger, 1946, p. 12).

Et, cependant, quelle émotion quasi extatique éprouvée par le musulman à l'audition de la "psalmodie" coranique à la radio les soirs de ramadhân par exemple, ou encore au cours d'un film comme "Dhouhour al islam" (L'apparition de l'Islam) !

M. Charles Malik, ambassadeur du Liban à l'O. N. U. disait au sujet de cette emprise de la parole sur les masses orientales : "... Si grand est le pouvoir magique que possède la langue arabe pour soulever les foules et les satisfaire que pour régner il faut être poète ou en avoir un à son service" (Foreign Affairs, janv. 1952 "Le Proche Orient à la recherche de la vérité. ).

9. Cité par Ch. Pellat "Langue et littérature arabe", A. Colin 1952, pp. 69-70.
10. Op. cité, pp. 5-6
11. Jomier, op. cité, pp. 345-346
12. Le Père Jomier (op. cité, p. 345 note 2) signale "qu'une commission a été instituée au Caire pour préparer, par un travail de philologie et d'exégèse, les voies, à la traduction des "mà'âni" coraniques on langues étrangères... Les travaux de cette commission ont avancé lentement; une revue, Risâlat al-islam,

a fait connaître, ces dernières années, certains de ses résultats. Elle a publié les fiches du dictionnaire coranique élaboré par cette commission rattachée à l'Académie de langue arabe du Caire... Ces fiches semblent être conçues dans un esprit très traditionnel".

13. On ne saurait trop insister sur ce facteur puissamment émotif qu'est la psalmodie coranique "Le rythme, la rime, la musique produisent sur les auditeurs un effet par eux-mêmes qualifié de magie bienfaisante" (Philip K. Hitti "Précis d'histoire des Arabes", Payot, p. 27).  
... "Cette voix ! C'était tout ce qu'il avait désiré : la voix d'un cheikh chantant le Coran... . Mais il y avait autre chose que des mots et il n'avait pas besoin de comprendre. Cet incantatoire coranique qui dépassait les mots. , les idées et les valeurs humaines. Maintenant il savait qu'il pleurerait"(Driss Chraïbi, "Les boucs", Denoel, 1955, p. 151).  
Une tradition ne dit-elle pas : "La beauté de la voix est la parure du Coran" ? L'émotion esthétique ressentie par la foule devant le brio du récitant s'exprime par des "Allah ! Allah !"... Les foules musulmanes en sont, tout la fois, apaisées, fascinées et survoltées. En 1947, un nouveau magasin s'ouvrait rue Fouad au Caire. Les patrons diffusaient par haut parleur le chant du Coran à l'adresse des passants. L'effet produit fut si considérable qu'un encombrement s'en suivit. La psalmodie coranique faisait aux Musulmans l'effet d'une "victoire" de l'Islam dans ce quartier européen. (J. Jomier, "La place du Coran dans la vie quotidienne en Egypte" dans IBLA, n° 58, 2ème trim. 1952, p. 142
14. La radio de Moscou procède autrement que celle de Téhéran. En février 1957 elle a diffusé, pour la première fois d'ailleurs dans ses annales, une émission religieuse musulmane comprenant la récitation de versets coraniques et une khotba (sermon). En avril, la direction de la radiodiffusion demandait au recteur de l'Université d'El Azhar au Caire l'autorisation d'enregistrer des causeries théologiques et littéraires faites par les docteurs de l'Université et destinées aux Musulmans.
15. Révélation coranique en langue arabe élevée et pure : cf. Coran 20,112 ; 26,195 ; 42,2 ; 41,2.44 ; 16,105 ; 39,29 ; 42,5 ; 46,11 ; 13,37; etc...



S.M.A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C.C.P. : 15 263 74
--